



## Accueil de loisir le mercredi

-----  
Par Domimi

Bonjour.

Je suis arrivée il y a peu dans la région pour un travail en CDD. J'ai bien sûr inscrit mes enfants en accueil de loisir (communauté de communes) les mercredis. Le problème c'est qu'ils sont retenus sur liste d'attente sur tous les mercredis de l'année jusqu'à la fin de l'année scolaire. J'ai réussi à me débrouiller jusqu'à présent grâce à une tante, mais elle est tombée malade et n'est plus en mesure de les garder. Mon contrat se termine bientôt et je vais devoir refuser le renouvellement à cause de cela.

Je ne sais pas vers qui me tourner, ni ce que dit la loi ?

Merci pour votre aide.

-----  
Par kang74

Bonjour

L'accueil périscolaire n'est pas un droit.

De plus il est aussi organisé par des associations ( CLSH) ou des assistantes maternelles .

À ce sujet il n'y a pas de lois .

L'inscription débute avant Septembre, généralement en même temps que l'inscription à l'école et la restauration scolaire:ils embauchent en conséquences pour avoir le nombre de personnes nécessaires à l'accueil des enfants suivant leurs âges .

Ce nombre d'enfants a une limite , donc il ne faut pas louper le coche si on veut savoir avec certitude si on aura une place .

Prenez rendez vous avec une assistante sociale pour voir les solutions qui pourraient s'offrir à vous dans le contexte et les aides que vous pourriez avoir par rapport à l'âge des enfants.